

Le prétendu baptême pour les morts

Autor(en): **Dietrich, G.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue de théologie et de philosophie et compte rendu des principales publications scientifiques**

Band (Jahr): **23 (1890)**

PDF erstellt am: **13.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-379490>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LE PRÉTENDU BAPTÊME POUR LES MORTS ¹

PAR

G. DIETRICH

ancien pasteur.

Autrement, que feraient ceux qui se font baptiser *ὑπὲρ τῶν νεκρῶν*? Si les morts ne ressuscitent absolument pas, pourquoi se font-ils baptiser *ὑπὲρ αὐτῶν*?

1 COR. XV, 29.

Les mots *ὑπὲρ τῶν νεκρῶν* ont, depuis les temps des Pères de l'Eglise, fort embarrassé les commentateurs, qui en ont présenté plusieurs explications, sans parvenir à se mettre d'accord.

Ce qui est certain, c'est que dans les temps apostoliques nous ne trouvons pas trace de la coutume de baptiser une personne par substitution, à la place et en faveur d'une autre personne décédée sans avoir reçu le baptême, et qu'on aurait désiré faire participer à la vertu de cet acte. Si nous apprenons que cette manière de faire s'est pratiquée dans le second siècle, ce n'a jamais été une coutume plus ou moins généralement reçue. Elle n'a été mise en usage que ci et là par quelque secte, attribuant à l'acte du baptême un effet magique. Il est même fort possible que si de tels faits se sont réellement passés, ils aient été provoqués par une fausse interprétation des paroles mêmes de l'apôtre Paul.

¹ *Note de la Rédaction.* L'étude qu'on va lire était déjà écrite avant la publication, dans le numéro de mars, p. 187-189, de l'article de M. Hoekstra. Elle arrive, comme on le verra, à des conclusions toutes différentes, se rapprochant de l'interprétation proposée entre autres par Calvin et par Bengel.

Il nous paraît évident et hors de contestation, que toute la doctrine de l'apôtre s'oppose à nous faire admettre qu'il ait lui-même partagé pareille croyance, qui ne s'accorde nullement avec la valeur que nous attachons au baptême chrétien selon les Ecritures. Si donc nous voyons l'apôtre non seulement connaître le baptême *ὕπερ* les morts, mais encore s'en servir comme d'un argument confirmant sa doctrine de la résurrection, il doit avoir attribué à ces mots un autre sens que celui de « pour », c'est-à-dire *en faveur des morts*.

Dans les deux épîtres adressées aux Corinthiens il mentionne divers abus qui se pratiquaient parmi eux, mais nulle part il ne parle de l'usage que l'un ou l'autre des partis qui s'étaient formés chez eux, aurait fait de tels baptêmes. Que s'il s'en était administré par quelques personnes de peu d'importance, son argumentation n'aurait pas eu grande valeur aux yeux des adversaires à qui il adressait cette question : « Que feraient ceux qui se font baptiser pour les morts ? » A supposer qu'ils aient admis comme l'apôtre le baptême institué par Jésus-Christ, et s'administrant à des personnes en vie et en bonne santé, ils lui auraient répondu simplement : « Eh bien, ces gens-là font une absurdité. » N'est-ce pas, en effet, une absurdité que de vouloir conférer le titre et les privilèges de chrétien à un mort, en se faisant baptiser pour lui et en son nom ? « Son lieu ne le connaît plus. » (Ps. CIII, 16.)

Ensuite, si l'apôtre avait voulu parler de tels actes, il est évident qu'on ne les aurait pratiqués qu'en faveur d'un parent ou d'un ami, et il aurait nécessairement dû écrire « pour *un* mort » ou « pour *des* morts. » En disant « pour *lès* morts », il indique, par l'emploi même du pluriel et de l'article défini, qu'il parle *des morts en général*, de l'ensemble de tous ceux qui sont morts, et dont nous devons partager un jour le sort. Car il est réservé aux hommes de mourir et d'être jugés ensuite. (Héb. IX, 27.)

On a voulu aussi donner à ces mots le sens de « sur les tombes des morts » et particulièrement sur celles des martyrs. Mais cette explication ne se justifie point par les termes du texte, et ne prouve absolument pas ce que l'apôtre veut prou-

ver. Nous faisons de plus observer, que dans ce temps-là les baptêmes se faisaient toujours par immersion, et ne pouvaient par conséquent guère être administrés sur une tombe, tombe d'un martyr ou d'un autre personnage vénéré.

Examinons la préposition *ὑπέρ*. Elle peut, dans beaucoup de cas, être rendue en français par la préposition « pour », mais il y a de nombreuses phrases où cette préposition-là n'offrirait aucun sens. Nous le montrerons par quelques exemples, après avoir établi la vraie signification primitive de la préposition grecque.

A l'origine, toutes les prépositions marquaient la position prise soit matériellement soit au figuré, par deux sujets mis en présence l'un de l'autre. Ainsi la préposition *ὑπέρ*, qui, pour la forme et pour la signification, est la même que « super » en latin et « über » en allemand, a un caractère descriptif désignant que l'un des sujets se trouve directement au-dessus de l'autre. Elle met le substantif qui en dépend soit au génitif, pour indiquer que l'un est momentanément stationnaire *au-dessus de* l'autre, soit à l'accusatif pour indiquer qu'il passe directement *par-dessus* l'autre, qu'il le *dépasse*. Nous l'avons, dans notre phrase, suivie du génitif *τῶν νεκρῶν*.

Si telle est la signification primitive de cette préposition, il faut cependant remarquer que le grec lui donne une grande extension, et l'emploie fréquemment dans des relations abstraites et spirituelles, sans indiquer par un mot spécial dans quelle intention, pour quelle raison ou pour quelle cause l'un se tient au-dessus de l'autre. C'est la nature des sujets, le sens général de la phrase, le contexte, qui doivent l'expliquer, ensorte que nous sommes souvent obligés de la rendre en français par d'autres prépositions ou même par des locutions qui semblent au premier abord avoir peu de rapport avec la signification primitive ; cependant, en y regardant de plus près, elle se laisse entrevoir.

Il y a des phrases dont le sens est tellement évident, qu'aucune hésitation n'est permise ; dans d'autres il est plus difficile de le découvrir. Voyez les phrases suivantes, qui toutes ont la préposition *ὑπέρ* suivie du génitif :

Mat. V, 44. Actes VIII, 24; XII, 5; Rom. X, 1. Ephésiens VI, 19 : « Prier *pour* quelqu'un » ; le grec dit : « au-dessus de lui, » parce que celui qui prie se tient, soit matériellement soit spirituellement, au-dessus de l'autre, pour l'abriter, le protéger. En revanche, « l'inférieur est béni (*ὑπό*, *sous*) par le supérieur. » (Héb. VII, 7.)

Jean XI, 50 : « mourir, *pour*, en faveur de quelqu'un. » — 2 Corinthiens XV, 3. Hébreux X, 12 : mourir *pour*, à cause de nos péchés ; afin de les couvrir.

Luc XXII, 19, 20 : « mon corps donné *pour* vous, mon sang répandu *pour* vous (*sur* vous). »

2 Corinthiens V, 12 : Nous vous donnons occasion de vous glorifier à notre sujet (au-dessus de nous). — 2 Corinthiens VIII, 4 : me glorifier *de* vous. — 2 Thessaloniens I, 4 : nous nous glorifions à cause de votre persévérance. (Notre gloire plane au-dessus de votre persévérance.)

Philippiens I, 7 : « il est juste que je pense ainsi *de* vous tous. » — 2 Corinthiens I, 8 : ignorer quelque chose *au sujet de* la tribulation qui...

Hébreux V, 1 : « établir quelqu'un *sur* les hommes. »

Philippiens II, 13 : « Dieu produit en vous le vouloir et le faire *selon* son bon plaisir » (qui plane au-dessus de vous).

2 Corinthiens XII, 10 : « à cause de Christ. » — 2 Corinthiens V, 20 : « à la place de Christ. »

2 Corinthiens VIII, 23 : « *pour ce qui est de* Tite. » (*ὑπέρ* Τίτου.) — 2 Thessaloniens VI, 1 : « *pour ce qui concerne* l'avènement de notre Seigneur. » (*ὑπέρ* τῆς παρουσίας.)

Romains XV, 8 : « *pour prouver* la vérité de Dieu. » (*ὑπέρ* ἀληθείας θεοῦ.)

Romains I, 5 : « *pour rendre* son nom *glorieux*. » (*ὑπέρ* τοῦ ὀνόματος αὐτοῦ.)

Si le sens que notre préposition française *pour* (à la place de, en faveur de) prête aux paroles par lesquelles l'apôtre s'efforce de défendre et de justifier la doctrine de la résurrection nous paraît inadmissible, qu'est-ce donc qu'il a voulu dire ou rappeler aux Corinthiens ? Laissant à la préposition grecque sa signification fondamentale et descriptive, nous pensons que l'apô-

tre, en écrivant ces mots-là, avait en vue des catéchumènes sortis du paganisme et convertis, mais non encore baptisés, et qui, atteints d'une maladie mortelle ou menacés de subir le supplice des martyrs, se font baptiser à un moment où ils placent, pour ainsi dire, au-dessus de l'assemblée des morts, où ils sont suspendus au-dessus du Scheol (Ps. XLIX, 16), au-dessus du Hadès (1 Cor. XV, 55), au-dessus de l'abîme (Rom. X, 7), et sur le point de descendre dans le séjour des morts.

Notre manière d'entendre les paroles de l'apôtre nous paraît de plus confirmée par la question dont il les fait suivre, lorsqu'il dit : « Et nous, pourquoi nous mettons-nous à toute heure en danger ? chaque jour je suis exposé à la mort. » Et quelques lignes avant notre texte, il dit : « Si c'est dans cette vie seulement que nous espérons en Christ, nous sommes les plus malheureux de tous les hommes. » Si l'apôtre, au lieu de passer ses jours tranquillement et paisiblement, s'expose volontairement à la mort pour faire ce que le Seigneur lui a ordonné, c'est qu'il a la certitude d'une bienheureuse résurrection.

L'usage de se faire baptiser à l'approche de la mort était assez commun parmi les nouveaux convertis au christianisme, et en effet, il avait sa raison d'être et ne doit pas nous étonner. Par le baptême on devenait membre effectif du *corps de Christ*, et on rendait un témoignage public de sa foi, en annonçant la mort rédemptrice du Seigneur. On sait que l'empereur Constantin ne se fit baptiser que lorsqu'il vit approcher le terme de sa vie terrestre, et que dès ce moment il ne voulut plus porter le manteau impérial, mais gardait le vêtement blanc des catéchumènes, la *toga candida* de ceux qui recherchaient une charge d'honneur dans les affaires publiques.

Du reste, quelque chose de semblable existe encore aujourd'hui : il y a des églises catholiques et évangéliques où l'on pratique l'ondolement ou le baptême à domicile des petits enfants dont les parents désespèrent de conserver la vie, et où les mourants se font donner la sainte cène.

Nous croyons donc être dans le vrai, en paraphrasant les paroles de l'apôtre Paul de la manière suivante :

« Autrement (s'il n'y a pas de résurrection), que feraient

ceux qui se font baptiser étant près de descendre chez les morts ? Si les morts ne ressuscitent absolument pas, pourquoi se font-ils baptiser en allant les rejoindre ? »

Les paroles ainsi comprises, et l'usage de tels baptêmes constaté, l'argumentation de l'apôtre est parfaitement juste. En effet, ce serait un acte insensé et absurde, si quelqu'un désirait entrer dans l'Eglise de Christ par le baptême au moment même où il irait retomber *dans le néant*. Il doit donc y avoir une résurrection et une vie future.
